



Le journal de l'AQEIPS HERMES

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers lecteurs, chères lectrices,

Nous avons pensé donner le coup d'envoi à cette nouvelle année avec l'édition Hiver 2010 de l'Hermès, notre journal bi-annuel.

La dernière année a été bien remplie pour l'AQEIPS. Plusieurs projets et activités ayant pour objectif la promotion des droits des étudiants qui ayant des incapacités au postsecondaire sont en cours partout au Québec. Vous découvrirez quelques-unes de ces initiatives dans ce journal et nous espérons que votre lecture vous inspirera à agir pour la défense de vos droits et de ceux d'autres étudiants faisant face à des obstacles similaires dans la poursuite de leurs études postsecondaires. Ensemble, nous pouvons faire une différence!

En dépit des efforts du gouvernement du Québec pour améliorer la qualité de vie des personnes ayant des incapacités dans la province, \Rightarrow

SOMMAIRE

Message du conseil d'administration	1
Réagissez! Mobilisation autour des élections municipales	2
Des changements au Programme d'allocations pour des besoins particuliers	3
La campagne H1N1 et les personnes ayant des incapacités	4
Procédures d'évacuation en cas d'urgence – Votre opinion compte!	5
Sondage de l'AQEIPS : Résultats préliminaires	6
Qu'est-ce que les « accommodements raisonnables »?	8
Joignez-vous au CA de l'AQEIPS	10
Nouvelle politique gouvernementale sur l'incapacité : À part entière ...	11
Mise à jour sur les études d'ADAPTECH	12
Être sourd/être Maya : la langue des signes et l'expérience sociale	14
Les voyages forment la jeunesse!!	16
Impliquez-vous!	19

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (...)

l'égalité des chances demeure un but à atteindre pour l'éducation postsecondaire et pour la vie de tous les jours.

Alors que nous établissons nos objectifs pour 2010, nous vous invitons à nous faire part de vos idées et de vos opinions sur le sujet suivant : « Qu'attendez-vous de l'organisation qui représente *vos droits* en tant qu'étudiant ayant des incapacités? Sur quels objectifs voulez-vous que nous concentrons nos efforts pour la prochaine année? »

L'AQEIPS existe pour prendre en compte vos besoins et nous demeurons dédiés à ce but alors que nous planifions la prochaine année. Joignez-vous à nous pour cette aventure!

Nous vous souhaitons une nouvelle année remplie de succès,
Le conseil d'administration 2009-2010 de l'AQEIPS



PROJETS DE MOBILISATION : RÉAGISSEZ!



Les élections municipales au Québec ne sont-elles pas la meilleure façon de porter la question des incapacités à l'attention des politiciens locaux? Cette année, nous avons encouragé nos membres à demander à leurs candidats électoraux d'inclure le sujet des incapacités dans leurs campagnes. Par quels moyens concrets comptent-ils améliorer la qualité de vie des personnes ayant des incapacités, particulièrement les étudiants, dans leur ville?

Depuis maintenant trop longtemps, dans les discours, les promesses et les gestes de nos politiciens, un silence général entoure les questions d'accès, de soins et d'égalité des chances pour les personnes ayant des incapacités. Ce manque flagrant de représentation et de considération pour l'expérience et la perspective d'un nombre important d'individus dans notre communauté est inacceptable.

Pour mettre fin au silence, le pouvoir du vote est nécessaire. Il est non seulement important, mais essentiel de faire pression pour que les candidats expliquent leurs plans au sujet des incapacités. Une demande d'inclusion à ce niveau de gouvernement est une étape importante vers une société véritablement démocratique et accessible. Votre vote compte!

En octobre, l'AQEIPS a fait parvenir des lettres à 15 candidats dans des circonscriptions de Montréal, de Laval et de Longueuil. Au moment de mettre ce journal sous presse, nous n'avions reçu que **2** réponses. Qu'est-ce que ce manque d'intérêt peut nous dire quant à la place des incapacités dans la politique locale?

PROJET DE MOBILISATION : AGIR MAINTENANT (...)

Des changements au Programme d'allocation pour des besoins particuliers

En octobre, nous nous sommes unis à l'Association des étudiant(e)s handicapé(e)s de l'Université du Québec à Montréal (ADEHUQAM) pour faire savoir à l'Aide financière aux études (AFE) que beaucoup d'étudiants au postsecondaire sont insatisfaits des changements faits au Programme d'allocation pour des besoins particuliers. Dans une lettre adressée à l'AFE, nous avons exposé les obstacles ayant le plus déconcerté les étudiants jusqu'à maintenant :

- La nouvelle procédure de demande d'allocation est beaucoup plus complexe que la précédente. Elle exige plus de temps et d'énergie à une population étudiante qui, dans bien des cas, doit déjà faire face à son lot d'obstacles et d'obligations bureaucratiques.
- Seules les demandes soumises en ligne sont acceptées. Tous les étudiants n'ont pas accès à un ordinateur personnel qui assurerait la protection de l'information personnelle nécessaire pour la demande. De plus, remplir une demande d'allocation en ligne est problématique en soi pour les étudiants, principalement ceux ayant des troubles d'apprentissage et souffrant de déficit d'attention. Il est essentiel que d'autres solutions soient offertes.
- Le formulaire de demande n'est pas compatible avec les logiciels utilisés couramment par les étudiants ayant des déficiences visuelles. Par exemple, les étudiants qui utilisent Jaws (le principal logiciel couvert par la RAMQ) notent qu'il est impossible de lire les menus du formulaire.

Si la nouvelle procédure de demande a compliqué considérablement votre accès à des services spécialisés, nous vous encourageons à agir maintenant.

**VOTRE OPINION EST IMPORTANTE!
FAITES PARVENIR VOS
COMMENTAIRES ET
SUGGESTIONS À L'AFE :**

Ministère de l'éducation, des loisirs et du sport
Aide Financière aux Études
1035, rue De La Chevrotière
Québec, Québec G1R 5A5



PROJET DE MOBILISATION : RÉAGISSEZ! (...)



La campagne H1N1 et les personnes ayant des incapacités

Plein de problèmes ont été rencontrés avec la campagne de vaccination pour la grippe H1N1 au Québec. Les informations contradictoires, la panique inspirée par les médias à propos de la pénurie des vaccins, les centres de vaccination bondés, les injustices perçues relatives aux groupes prioritaires, etc. Vous avez été sûrement informés des histoires se rapportant à ces problèmes dans les journaux ou à la radio mais avez-vous lu ou entendu les histoires se rapportant aux obstacles auxquels ont fait face les personnes ayant des incapacités pour recevoir le vaccin ? Ça nous est arrivé et nous avons décidé de réagir.

Nous avons donc écrit une lettre soulignant les obstacles les plus importants identifiés par des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire et nous l'avons envoyée à M. Yves Bolduc, ministre de la santé et des services sociaux ainsi qu'à 18 Agences de la santé et de services sociaux à travers le Québec. Les problèmes identifiés sont les suivants :

1. Le transport adapté n'est pas équipé de manière à programmer des transports dans un délai de moins de 24 heures. Il est donc impossible de réserver un transport pour prendre un coupon, puis en réserver un autre pour aller se faire vacciner le même jour ou dans les 24 heures qui suivent.
2. La question de l'accessibilité des centres de vaccination aux personnes à mobilité réduite n'est pas traitée dans les brochures ou sites web.
3. Les longues files d'attente, à l'extérieur dans certains cas, ne prennent pas en considération les problèmes physiques et psychologiques dont souffrent certaines personnes ayant des incapacités.
4. La possibilité d'être vacciné à domicile si une personne se qualifie pour recevoir des soins à domicile est nullement publicisée.
5. Les services de vaccination offerts à domicile ont lieu à une date ultérieure et indéterminée, et ce, même si les patients font partie de la population à risque.
6. Les interprètes en langue des signes sont absents des centres de vaccination.

**Écrivez à M. Yves Bolduc et faites-lui parvenir ce que vous pensez !
Votre opinion compte !**

**Mr. Yves Bolduc
Quebec Health and Social Services Minister
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1**



PROJET DE MOBILISATION : RÉAGISSEZ! (...)



Procédures d'évacuation en cas d'urgence – Votre opinion compte!

Le 6 octobre 2009, *The Gazette* a publié un article intéressant sur la situation des personnes ayant des incapacités dans les circonstances d'urgence. Selon un expert, : « il est important que les personnes ayant des incapacités sachent ce qu'il faut faire et qu'elles attendent dans des endroits coordonnés avec les pompiers. »

Inspirés par cette suggestion, nous à l'AQEIPS voulons connaître les procédures d'évacuation dans votre école et les mesures prises afin d'assurer votre sécurité, ainsi que celle des autres étudiants ayant des incapacités, dans une situation d'urgence. S'il y a un feu ou une menace de violence par exemple, savez-vous ce qu'il faut faire?

Avez-vous participé à un exercice d'évacuation dans votre école?

Vos besoin ont-ils été accommodés lors de cet exercice?

Croyez-vous que votre école a pris les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité en cas d'évacuation?

Cette information sera incluse dans un rapport sur les procédures d'évacuation d'urgence et les accommodements pour les étudiants ayant des incapacités au postsecondaire à travers le Québec. Nous respectons le droit à la confidentialité – toutes les contributions garderont l'anonymat dans notre rapport.

Merci de partager vos expériences avec nous. Votre opinion compte!

Pour lire l'article (en anglais) visitez : <http://www.montrealgazette.com/>

QU'EST-CE QUE L'AQEIPS EXACTEMENT?

L'AQEIPS est un organisme bilingue et sans but lucratif qui été établis par des étudiants ayant des incapacités le 21 avril, 1991.

On cherche à répondre aux besoins des étudiants ayant des incapacités dans les institutions postsecondaires du Québec. L'éducation est un droit! Rendons-la accessible à tous!

★COMMENT DEVEINR MEMBRE ★

VISITEZ [www. aqeips.qc.ca](http://www.aqeips.qc.ca)

APPELLEZ 514-499-9451 ou SANS FRAIS 1-866-959-9451



SONDAGE L'AQEIPS



LES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES SONT MAINTENANT DISPONIBLES

L'été dernier, nous avons mené un sondage pilote afin de cerner quelques-uns des défis importants pour les étudiants ayant des incapacités à tous les niveaux des études postsecondaires. Notre but est d'utiliser cette l'information pour mettre sur pied d'éventuelles activités de mobilisation et de sensibilisation. **Dites-nous par où commencer. Selon vous, quels problèmes doivent être rapidement éradiqués?**

À partir de vos réponses aux 51 questions ouvertes de notre sondage, nous avons été en mesure d'établir les observations préliminaires suivantes :

1. Un bon nombre des participants ne connaissent pas les nombreux services et ressources auxquels ils peuvent bénéficier en tant qu'étudiants ayant des incapacités.

Un manque d'information concernant les sujets suivants est apparent : le Programme d'allocation pour des besoins particuliers leur est disponible, peu importe la situation financière de l'étudiant ou son éligibilité au « Programme de prêts et bourses » de l'AFE; la possibilité de voir son prêt transformé en bourse pour ceux ayant des incapacités majeures; l'assistance et les ressources technologiques sur le campus pour les étudiants ayant des incapacités; l'existence d'un service de placement indépendant pour les personnes ayant des incapacités; l'existence d'organisations communautaires aidant les personnes ayant des incapacités; et l'existence de l'AQEIPS.

2. Les conséquences de ne pas voir ses besoins spécifiques accommodés durant ses études postsecondaires peuvent être sévères.

Parmi les conséquences les plus sévères : l'abandon ou l'échec de cours; le changement ou l'abandon de programme; la perte d'estime de soi; la frustration; les problèmes persistants de santé physique ou mentale; et le sentiment de rejet et de discrimination.

3. Peu d'associations étudiantes – gérées par et pour les étudiants – existent afin de représenter les étudiants ayant des incapacités dans les institutions postsecondaires.

De plus, leur participation dans les associations et activités ne concernant pas uniquement les personnes ayant des incapacités est minimale. ⇒

SONDAGE L'AQEIPS (...)

4. Les préjugés envers les personnes ayant des incapacités existent toujours au niveau postsecondaire.

Les étudiants dénoncent que certains professeurs, conseillers ou pairs ont des idées préconçues quant à leur capacité intellectuelle ou physique; ne les incluent pas dans les discussions concernant leurs propres besoins et accommodements; manquent de compréhension face à leur incapacité et leur situation unique.

5. L'inaccessibilité des bâtiments, des salles de classe ou des bureaux et les difficultés financières demeurent les principaux obstacles pour les étudiants postsecondaires ayant des incapacités.

L'usage d'entrées secondaires aux édifices du campus et l'accès limité aux services aux étudiants, aux salles de classe et aux bureaux des professeurs ne sont pas rares. Les étudiants déplorent également être surchargés financièrement par leurs dépenses supplémentaires reliées à leurs incapacités (le coût des médicaments, le soutien technique, le transport adapté, etc.).

6. La reconnaissance des incapacités d'apprentissage et des maladies chroniques, ainsi que la négociation d'accommodements pour ces conditions demeurent problématiques au niveau postsecondaire.

La légitimité de ces conditions ou incapacités est souvent mise en doute ou non reconnue et le refus d'accommoder n'est pas rare. De plus, des étudiants déplorent le fait de ne pas être au courant de leur éligibilité à des accommodements concernant leur situation particulière.

Si vous n'avez pas eu la chance de participer à notre étude, nous désirons toujours connaître vos impressions. Ordonnez les affirmations mentionnées ci-haut (1 à 6), de celui qui a l'impact le plus sévère dans votre vie à celui qui en a le moins et envoyez-nous vos réponses!

AQEIPS
info @ aqeips.qc.ca
514-499-9451
OU SANS FRAIS
1-866-959-9451

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui ont pris le temps et l'énergie de répondre à notre sondage. Nous désirons également féliciter **Anthony Tibbs**, le gagnant de notre tirage de 25 \$ parmi les participants à ce sondage.



CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?

Qu'est-ce que les « accommodements raisonnables »?

Par **Émilie Desgagnes** and **Marie-Eve Veilleux**

L'Association Québécoise des étudiants ayant des incapacités au post-secondaire (AQEIPS) est fière d'avoir présenté à ses membres un atelier sur les troubles d'apprentissage et les accommodements raisonnables le 24 et le 31 octobre. Cet atelier a été offert en français par madame Johanne Magloire, ainsi qu'en anglais par madame Shirley Sarna de la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*. Les formatrices ont présenté quelques articles de la Charte des droits et libertés de la personne et ont discuté des droits, responsabilités et limites que possède chaque individu. Elles nous ont expliqué les types de discrimination que nous pouvons subir, les accommodements pour pallier aux différentes incapacités, ainsi que des services auxquels nous avons droits.

La Commission a pour mission de promouvoir la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et d'assurer que les droits des personnes sont respectés. À propos du handicap, la Charte des droits et libertés de la personne interdit toute discrimination, harcèlement et exploitation lié à une quelconque limitation. La Commission est une entité indépendante du gouvernement.

- La **discrimination directe** peut, par exemple, se produire quand le parent d'un enfant qui souffre du syndrome de Down essaie d'intégrer son enfant à une école régulière et que la commission scolaire de son quartier exige que l'enfant soit placé dans une école spécialisée.
- Une **discrimination indirecte** peut être, à titre d'exemple, une situation où une personne de couleur noire se voit refuser un emploi. L'employeur peut lui dire qu'il a déjà trouvé la personne idéale. Quelques jours plus tard, elle apprend que le poste n'a pas encore été comblé.
- Enfin, la **discrimination systémique** se produit « lorsque diverses pratiques, décisions ou comportements se combinent à d'autres pratiques au sein d'un organisme ou à celles d'autres institutions sociales pour produire de la discrimination ». ¹ Par exemple, l'accès pour personnes en fauteuil roulant à un cégep qui ne contient pas de rampes pour atteindre la porte.

De nombreuses mesures existent pour pallier les situations de discrimination. Certaines sont même complètement gratuites et ne demandent qu'un changement de mentalité. \Rightarrow

¹ Québec interculturel – Qu'est-ce que le racisme et la discrimination?, page consultée le 13 novembre 2009, en ligne au : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/lutte-discrimination/discrimination-racisme.html>

CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS? (...)

Dans la même optique que les droits viennent avec des responsabilités, les accommodements ont eux aussi leurs limites. Nous appelons « accommodements raisonnables », les accommodements qui doivent respecter certaines balises pour éviter ce qu'on appelle les « contraintes excessives », qui sont : les coûts trop élevés, l'impact sur le bon fonctionnement d'une institution et l'impact sur les droits d'autrui. Il est important de noter que lorsqu'une plainte est formulée à la Commission, c'est la personne ou l'institution dénoncée qui a le fardeau de la preuve, donc qui doit prouver que l'accommodement demandé représente une contrainte excessive.

Si vous croyez être victimes de discrimination, vous pouvez porter plainte à la Commission. Celle-ci peut enregistrer une plainte par téléphone, par la poste ou en personne à un bureau près de chez vous. Des employés qualifiés vous guideront dans vos démarches en respectant vos incapacités. La Commission offre également des interprètes à ceux qui en ont besoin.

L'AQEIPS est la porte d'entrée pour diriger les étudiants vers les ressources appropriées et colliger les plaintes. En nous informant des problématiques que vous vivez, nous pourrions alors les recueillir et dénoncer ces situations auprès des gouvernements ou des instances concernées.

La démarche pour effectuer une plainte à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* est **gratuite**. Le délai entre le début du processus et la conclusion du dossier peut prendre environ six mois. En portant votre plainte, soyez rassuré que vous ne risquez pas d'avoir des préjudices.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter l'AQEIPS ou contactez la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* à l'adresse suivante : webmestre@cdpdj.qc.ca

Montreal 514-873-5146 ou 1-800-361-6477
Gatineau 819-772-3681 ou 1-888-386-6712
Longueuil 450-448-3739 ou 1-877-226-7221
Quebec 418-643-1872 or 1-800-463-5621
Rimouski 418-727-3655 or 1-888-386-6713
Saguenay 418-698-3636 or 1-888-386-6710
Saint-Jérôme 450-569-3219 or 1-877-226-7224
Sept-Îles 418-962-4405 or 1-888-386-6715
Sherbrooke 819-820-3855 or 1-888-386-6711
Trois-Rivières 819-371-6197 or 1-877-371-6196
Val-d'Or 819-354-4400 or 1-877-886-4400



Johanne
Magloire



Shirley Sarna



JOIGNEZ-VOUS AU CA DE L'AQEIPS!

Lors de notre Assemblée générale annuelle (AGA), le 10 avril 2010, les membres de l'AQEIPS vont élire ceux et celles qui feront partie du conseil d'administration 2010-2011. Pour voter, pour poser votre candidature, et pour être élu au sein du conseil d'administration, vous devez être un membre actif de l'AQEIPS avant le début de l'AGA.¹

Combien de postes sont ouverts au sein du conseil d'administration?

Cette année, six postes sont ouverts au sein du conseil d'administration. Quatre de ces postes sont pour une durée de deux ans, deux de ces postes sont pour une durée d'un an.

Si je suis élu, quel poste vais-je occuper au sein du conseil d'administration?

À la première rencontre du conseil d'administration, un président, deux vice-présidents (à l'interne et à l'externe), un trésorier et un secrétaire seront élus parmi les membres du conseil. Les autres membres du conseil agiront en tant qu'administrateurs.

Quelles sont mes responsabilités en tant que membre du conseil?

Le conseil est responsable *collectivement* du bon fonctionnement de l'AQEIPS. Chaque membre du conseil doit contribuer aux projets et activités de l'association qui avancent les objectifs et les buts mis de l'avant pendant l'Assemblée générale annuelle.

Combien de temps un membre doit-il consacrer au conseil?

On attend des membres du conseil qu'ils consacrent *au moins* un jour par mois aux activités de l'AQEIPS, y compris les rencontres du conseil. Lors de circonstances particulières, les contributions peuvent être faites par téléphone ou par Internet.

Quels sont les avantages d'être membre du conseil?

En tant que membre, vous acquérez une expérience inestimable dans les domaines de la gestion, du leadership et de la promotion d'une cause. Vous contribuerez au mouvement local et national pour les droits des personnes ayant des incapacités. Vous serez en position de faire une différence dans la vie des étudiants ayant des incapacités au Québec.

JE VEUX FAIRE
UNE
DIFFÉRENCE!



¹ Tout étudiant ayant une limitation fonctionnelle inscrit (maintenant ou dans les deux dernières années) à au moins un cours dans une institution postsecondaire publique, privée, technique ou dans un programme professionnel (DEP) et dont les frais d'adhésion (5 \$) ont été réglés en date.

NOUVELLE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Nouvelle politique gouvernementale sur l'incapacité ***À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité***

Le 4 juin dernier, le gouvernement du Québec a lancé une nouvelle politique sur les droits relatifs à l'incapacité nommée : *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Le but de cette politique, présentée lors de la *Semaine québécoise des personnes handicapées*, est d'augmenter la participation sociale des personnes ayant des incapacités dans les dix prochaines années. Voici quelques-uns de ses objectifs :

- 1) L'assurance d'une meilleure qualité de vie aux personnes ayant des incapacités
Cet objectif répond au besoin de meilleurs revenus, de santé et d'éducation, ainsi que le besoin de combattre l'isolation sociale.
- 2) La réponse aux besoins de base des personnes ayant des incapacités
Cet objectif répond au besoin d'options de vie accessibles et autonomes, ainsi qu'aux moyens alternatifs de communication et de transport.
- 3) L'assurance de l'égalité entre les personnes ayant des incapacités et les autres citoyens dans divers contextes sociaux
Cet objectif répond au besoin d'augmenter la participation des personnes ayant des incapacités à tous les niveaux d'études (de la garderie à l'université), dans la main d'œuvre, les loisirs, les sports, les activités touristiques et culturelles, ainsi que dans leur communauté.

Les directives de la politique soutiennent la loi fédérale préexistante sur les droits des personnes ayant des incapacités (modifiée et par la suite adoptée en décembre 2004) et rappellent aux ministères et au public leur obligation concernant l'intégration des personnes ayant des incapacités dans notre société. La politique souligne l'importance de la collaboration parmi les parties prenantes afin d'assurer que l'incapacité devienne un sujet dominant.

En collaboration avec d'autres organisations pour les personnes ayant des incapacités, l'AQEIPS s'engage à faire le suivi de l'application de cette politique. Vous êtes invités à nous joindre dans cette tentative ! Quels sont les impacts potentiels que cette politique aura sur vous en tant que personne vivant avec une incapacité?

Joignez-vous à notre forum et dites ce que vous pensez!

<http://aqeips.forumactif.net/forum.htm>

Office des personnes
handicapées
Québec

Pour lire la politique visitez: www.ophq.gouv.qc.ca/apartentiere



MISE À JOUR SUR LES ÉTUDES D'ADAPTECH



Mise à jour sur les études menées par le Réseau de Recherche Adaptech **Par Jennison Asuncion, Catherine Fichten, Maria Barile**

Nous voulions faire une mise à jour de notre étude en cours et de nos derniers projets. Nous désirons remercier la participation et le soutien des membres de l'AQEIPS sans qui aucune de ces activités ne serait possible.

Accessibilité aux médias sociaux : nouvelle étude

Notre étude portant sur l'accessibilité aux médias sociaux pour les étudiants ayant des incapacités est déjà bien entamée au moment de publier cet article. Nous examinons l'accessibilité à ces médias et leur usage par les étudiants et les récents diplômés des universités ou collèges canadiens, et ce, pour différents types de médias sociaux comme les blogues, les services de messagerie instantanée, Facebook ou YouTube. Le but de cette étude est de conscientiser les écoles, employeurs ou autres qui utilisent ou développent des médias sociaux aux besoins et préoccupations des utilisateurs ayant des incapacités. Cette étude est menée en collaboration avec l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS) et le Réseau de Recherche Adaptech. L'AQEIPS a, quant à elle, fait la promotion de cette étude. Au moment où vous lisez ces lignes, nous aurons terminé d'amasser les données, mais les résultats ne seront pas encore analysés. Si vous visitez la page d'accueil du Réseau de Recherche Adaptech vers le milieu de l'été 2010, vous y trouverez un rapport sur les conclusions de l'étude.

Les technologies informatiques et de l'information pour les étudiants au cégep ayant des incapacités d'apprentissage : nouvelle étude

Dans une seconde étude en cours, nous nous concentrons sur les cégépiens ayant des incapacités d'apprentissage et nous analysons les technologies informatiques et de l'information qui pourraient leur venir en aide. Les étudiants francophones nous intéressent particulièrement, car, en général, il semble que l'utilisation des technologies informatiques pouvant aider l'étudiant soit plus limitée chez les francophones que chez les étudiants anglophones. Une fois que les technologies les plus utilisées par les étudiants seront identifiées, nous pourrons les faire connaître et recommander aux cégeps →

www.adaptech.org



MISE À JOUR SUR LES ÉTUDES D'ADAPTECH (...)

qu'ils les rendent accessibles à leurs étudiants. Cette étude est menée en collaboration avec le Collège Dawson, le Collège Montmorency et le cégep André-Laurendeau. L'AQEIPS est également un partenaire actif de cette étude.

Obtenir son diplôme au collège ou à l'université : nouvelle étude

Quels sont les facteurs qui aident les étudiants ayant des incapacités à réussir au cégep ou à l'université? Quelles sont les causes de leur abandon durant les études postsecondaires? Que font les personnes récemment diplômées ou ayant décrochées au niveau postsecondaire? Nous en sommes présentement à l'examen de ces questions. À cette fin, nous analysons trois groupes d'étudiants et de récents diplômés : ceux qui sont présentement inscrits dans un collège canadien, un cégep ou une université; ceux qui ont reçu leur diplôme d'une institution postsecondaire dans les trois dernières années et qui n'ont plus un statut d'étudiant; et ceux qui, peu importe la raison, ont lâché leur programme et arrêté l'école.

Si vous êtes présentement un étudiant dans un collège, un cégep ou une université, si vous avez obtenu votre diplôme dans les trois dernières années ou si vous avez complètement arrêté l'école dans les trois dernières années, nous aimerions connaître votre opinion. Si vous acceptez de compléter notre sondage en ligne et de partager votre expérience, nous vous ferons parvenir 20 \$ en signe de notre appréciation. Veuillez consulter le site : www.adaptech.org/gradswd pour plus de détails et pour répondre au sondage.

L'échelle POSITIVES : Étude complétée

Nous sommes ravis d'annoncer que nous avons récemment développé et validé l'échelle de l'Initiative en technologies de l'information au postsecondaire (Postsecondary Information Technology Initiative: POSITIVES). L'étude derrière le développement de cette échelle a été possible grâce à la participation des 1354 étudiants de partout au pays, du niveau postsecondaire et ayant des incapacités. Qu'est-ce que l'échelle POSITIVES? En résumé, il s'agit d'un instrument de mesure concis pour que les cégeps et universités puissent évaluer directement auprès des étudiants ayant des incapacités leurs besoins en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC), sur le campus et hors campus. Nous avons facilité son utilisation et la compréhension des données pour les établissements scolaires afin d'améliorer l'accès à l'apprentissage pour tous les étudiants.

Les conclusions de cette étude montrent que les étudiants ont souvent plus d'une incapacité ou déficience qui puisse affecter la facilité avec laquelle \implies

RESEARCH UPDATE (...)

ils utilisent les TIC. Les incapacités de ces étudiants influent également sur la TIC spécifique qu'ils utilisent et sur la satisfaction de leurs besoins en TIC. Alors que les données indiquent généralement que les besoins en matière de TIC sont satisfaits, les étudiants ont néanmoins certaines préoccupations. Ces dernières incluent : le nombre inadéquat d'ordinateurs adaptés dans les laboratoires spécialisés des établissements, le peu de disponibilité de prêts d'équipement par leur établissement lorsque leurs propres technologies ne sont pas disponibles, un manque de formation sur les TIC sur le campus et hors le campus, ainsi qu'un manque de soutien technique lorsque les étudiants sont hors campus. Pour ce qui est des points positifs perçus par les étudiants, ceux-ci affirment que le site Internet de leur établissement d'enseignement est généralement accessible; leurs propres connaissances dans l'utilisation des TIC sont bonnes; le matériel académique en format électronique leur est disponible; et les services académique en ligne de leur établissement, de même que le système informatique de la bibliothèque leur sont accessibles.

Si vous désirez en savoir plus sur l'échelle POSITIVES et les conclusions de l'étude, visitez le <http://www.adaptech.org> et recherchez « échelle POSITIVES ». Alors que vous parcourrez notre site, vous pourrez aussi consulter la base de vidéos de technologies informatiques gratuites ou peu coûteuses, ainsi que notre section Ressources. Ces liens fournissent de l'information sur des TIC gratuites ou peu coûteuses qui peuvent aider les étudiants.

UNE VISION CRITIQUE DE L'INCAPACITÉS

Dans l'édition de l'automne 2009 de l'Hermès, nous vous avons présenté l'intrigant domaine des « Critical Disability Studies ». Nous avons également mentionné que trois programmes de deuxième cycle au Canada étaient dédiés à l'analyse sociale des incapacités : l'Université York, l'Université Ryerson et l'Université du Manitoba.

Étant donné l'absence d'une université au Québec offrant un tel programme, nous désirions attirer votre attention sur des universitaires qui se penchent déjà sur les incapacités de manière critique. J. Paige MacDougall, une candidate au doctorat au département d'anthropologie de l'Université McGill, est l'une de ces universitaires. L'article ci-dessous vous en apprendra plus sur ses passionnantes recherches. ⇒

UNE VISION CRITIQUE DE L'INCAPACITÉS (...)

Être sourd/être Maya : la langue des signes et l'expérience sociale

J. Paige MacDougall

Dans le cadre de ma recherche, j' examine le rôle de la langue des signes dans l'expérience sociale des peuples indigènes de la région rurale de Yucatán au Mexique. Je me concentre plus précisément sur le phénomène de l'usage de la langue des signes parmi les personnes malentendantes et entendantes au sein d'une communauté maya, appelée Chican, située dans la municipalité du Tixmehuac. J'explore en réalité les attitudes face à la surdité et la communication de manière général. Je considère également l'influence de l'histoire sociocoloniale sur la définition qu'ont les habitants de cette région de leurs modèles locaux. Cette recherche me permet aussi d'expliquer la complexité du concept d'identité au sein de cette population en comparant la compréhension locale à des classifications sociales externes.



Une mère malentendante et son nouveau-né.



Deux hommes communiquent avec la langue des signes.

La situation des malentendants à Chican présente des circonstances exceptionnelles pour analyser la relation entre communication et intégration sociale. Le ratio des personnes malentendantes dans cette communauté par rapport aux personnes entendantes est d'environ 30 pour 1000 alors que la moyenne mondiale est normalement de 1 pour 1000.¹ Il est intéressant de noter que les habitants de Chican ont développé une langue des signes élaborée, qui est indépendante de la langue des signes mexicaine, et

qui est utilisée à la fois par les personnes malentendantes et par la population générale. Dans un tel contexte où l'usage de la langue des signes est répandu au sein de toute une population, les personnes malentendantes peuvent participer librement à la vie sociale de la communauté et ne sont pas ostracisés du reste de la population. Cette situation diffère de l'expérience des malentendants ailleurs sur la planète qui considèrent être membres d'un groupe culturel distinct appelé la « culture des Sourds ».² ⇒



Une femme malentendante signe avec une femme entendante lors d'une rencontre fortuite dans la rue

¹ La population de Chican est de six cents personnes et on y dénombre dix-huit personnes malentendantes.

² Aux États-Unis et au Canada, les membres de la culture des sourds utilisent une lettre majuscule (S) pour se définir et communiquent avec la langue des signes américaine.

UNE VISION CRITIQUE DE L'INCAPACITÉS (...)

Lorsque la langue des signes est généralisée, elle semble prendre part à un système de communication plus large et agir ainsi comme moteur d'intégration sociale plutôt que l'inverse. Par exemple, la population entendante de Chican a recours à la langue des signes pour communiquer même si aucune personne malentendante n'est présente.

Les conclusions de cette étude ethnographique de dix-huit mois sur le terrain reposent sur des discussions plus larges du contexte, du colonialisme, des études indigènes, de l'identité, de la surdité, de la langue des signes, de la communication, de l'expérience sensorielle (perception/expression), de la personnification et des constructions sociales des différences et incapacités. En étudiant la vie quotidienne à Chican, avec une attention particulière portée à l'interaction entre la langue des signes et celle parlée, j'explore les attitudes locales face à la surdité et les conséquences d'un modèle multimodal du langage pour le bien-être individuel et la cohésion d'un groupe. À Chican, la vie sociale est inclusive et les termes « Maya » et « personne malentendante » ne sont pas des étiquettes.

UN MOT DE VOTRE VP AUX AFFAIRES EXTERNES



Les voyages forment la jeunesse !! **Par Geneviève Vanier**

Salutations à tous, très chers compatriotes voyageurs! Je me présente, Geneviève Vanier, ingénieure junior diplômée l'an dernier de l'École Polytechnique de Montréal, suite à deux petits sauts à la Polytechnique de Valence et à la Polytechnique de Prague. Ah oui, j'oubliais de mentionner, je suis en fauteuil roulant des suites d'une neuropathie (CMT). Voici donc quelques brins de mon histoire de vie d'étudiante à l'étranger, en espérant titiller l'inspiration de certains d'entre vous.

Être *handi* en voyage, ce n'est pas de tout repos! Être *handi* à la maison non plus en fait, mais on l'oublie souvent, ayant modifié tout notre environnement pour s'y sentir le plus à l'aise et autonome possible... jusqu'au jour où l'envie folle de voir le monde nous prend par surprise! On anticipe alors les difficultés et on se met au défi que ce doit être possible! Et c'est là que tout commence.

Le 11 septembre 2004, je m'envole sur les ailes de Czech Airlines, de Montréal vers Prague où j'habiterai pendant 3 mois. L'aventure avait pourtant commencé un an avant, alors qu'un ami et moi magasinions la ville idéale où nous pourrions séjourner. Notre université nous offrait la possibilité de partir un an dans l'une de ces écoles ⇒

UN MOT DE VOTRE VP AUX AFFAIRES EXTERNES (...)

avec lesquelles elle entretenait des accords bilatéraux, une trentaine environ; ce qui signifiait que nous pouvions aller étudier un an (30 crédits) dans l'une de ces écoles sans trop retarder notre cheminement académique.

Suite aux recommandations d'étudiants ayant déjà réalisé des échanges, notre choix s'est arrêté sur Prague, République Tchèque, en Europe centrale. Nos cours à la *Czech Technical University* à Prague s'y donneraient en



anglais, bien que la population soit presque entièrement unilingue tchèque.

Dès l'automne 2003, j'ai donc entrepris des démarches auprès du bureau des affaires internationales de CTU au sujet de l'accessibilité en fauteuil roulant; je n'ai eu que des brides d'informations, comprenant que la question de l'accessibilité en fauteuil roulant embarrasse

quelque peu. On m'a cependant appris qu'un étudiant de ma future faculté était en fauteuil roulant et il habitait la résidence universitaire également; par contre, impossible pour moi de communiquer avec cet étudiant, car il ne parle que le tchèque.

Quelques semaines plus tard, le bureau des affaires internationales de CTU m'envoyait un petit document imagé (photos) que l'étudiant avait réalisé pour moi et qu'ils avaient traduit, faisant le tour des installations accessibles sur le campus. Ça me rassurait un peu, avant de soumettre ma demande d'études en échange (en janvier, pour un départ en septembre). Parallèlement, j'essayais de contacter des compatriotes tchèques en fauteuil roulant afin de m'informer de l'accessibilité dans la ville.

Le web tchèque étant généralement en langue tchèque, ce fût encore complexe. J'ai fini par prendre contact avec le capitaine de l'équipe nationale tchèque de rugby en fauteuil roulant, comme je jouais au rugby à Montréal moi aussi. Il m'a été d'une grande aide finalement, *djekuji* David! (merci!) De l'information avant de partir, l'accueil à l'aéroport et même l'hébergement chez lui mes 3 premières nuits, car ma chambre adaptée à la résidence n'était pas disponible, un malentendu!



Enfin, je me suis finalement inscrite seule à cet échange : l'École de Montréal ne donnant qu'un nombre limité de bourses de mobilité, attribuées



UN MOT DE VOTRE VP AUX AFFAIRES EXTERNES (...)

selon la moyenne (je l'ai eu et mon ami, non!). Après tous ces préparatifs faits, j'ai pensé que ce serait trop triste de laisser tomber tout à l'eau... donc, seule à l'aventure!

Ce fut une merveilleuse expérience que cet échange à Prague. Un voyage à la découverte du monde, où on se découvre soi-même... rencontrer des jeunes de partout et réaliser qu'on se ressemble tous quelque part.

Prague est une ville plus ou moins accessible en fauteuil roulant. C'est l'une des plus vieilles villes d'Europe : n'ayant pas été bombardée au cours des dernières guerres, elle a gardé une grande partie de son architecture et de ses rues pavées datant de plusieurs siècles, ce qui en fait un musée vivant d'une grande beauté. La ville a connu un souffle de modernité surtout depuis la tombée de l'Union Soviétique qui l'assiégeait, en 1989. Depuis, certaines stations de son métro ont été adaptées par des ascenseurs, une au centre-ville et toutes les nouvelles stations; environ deux coins de rue sur trois ont des descentes de trottoirs prévues; aucun tramway n'est accessible (c'est malheureux car le réseau est très développé); un autobus sur trois est à plancher surbaissé, avec une rampe manuellement amovible par le chauffeur. Les passants m'aidaient à prendre les bus non accessibles et les escaliers mobiles des stations de métro sans ascenseur, avec grande gentillesse, ce qui facilitait mes déplacements. Les petits voyages de groupes d'étudiants me permettaient d'avoir l'aide dont j'avais besoin, à travers les petites rues escarpées et les vieux bâtiments à visiter.



J'ai tellement apprécié mon expérience d'échange étudiant à Prague que je me suis réservée une place sous le soleil de Valence, lors de ma dernière session d'université! J'ai donc passé l'hiver 2007-2008 en Espagne, étudiant en espagnol et en anglais. Valence est une ville passablement accessible : la plupart des autobus y sont à plancher surbaissé, la plupart des stations de métro sont munies d'ascenseurs, tous les arrêts de tramway sont accessibles et la ville est relativement plane. Sur la côte méditerranéenne, à 3 heures au sud de Barcelone, le climat y est au dessus de 15 degrés tout l'hiver, sous le soleil! C'est vraiment une toute autre réalité qu'on y vit!

Et la vie en Europe favorise beaucoup les petits voyages, comme les distances y sont moindres entre les points d'intérêt; j'ai donc eu la chance de voir Paris, Dresde, Amsterdam, quelques villes de République Tchèque, d'Espagne, du Maroc, de Turquie... prochaine destination? Scandinavie, Afrique de l'Ouest, Asie du Sud-Est... Embarquez-vous? ☺

UN MOT DE VOTRE VP AUX AFFAIRES EXTERNES (...)

N.B. : Il est à noter que, lors d'un échange étudiant, les frais de scolarité sont payés à l'université au Québec comme d'habitude, sans frais supplémentaire. Les prêts et bourses demeurent les mêmes qu'ils le sont au Québec. Il est possible de bénéficier du Programme d'allocation pour des besoins particuliers même lors d'un échange à l'étranger. La demande d'échange étudiant se fait d'abord auprès de l'université québécoise où les études sont en cours, au bureau des affaires internationales, avant février pour l'année scolaire suivante.

Pour info sur les échanges étudiants : www.crepuq.qc.ca .

Le Projet CouchSurfing, pour un réseau de voyageurs chez qui être hébergé et héberger gratuitement : www.couchsurfing.com (On peut même y faire une recherche par voyageur-hôte accessible en fauteuil roulant.)

IMPLIQUEZ-VOUS!



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le 10 avril, 2010
UQÀM

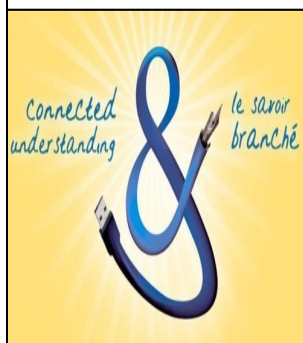
Pour plus amples renseignements visitez: www.aqeips.qc.ca

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE HANDICAP

Journal étudiant de niveau de cycles supérieurs

Bilingue et interdisciplinaire

http://www.yorku.ca/cds_grad/



ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉTUDES SUR L'INCAPACITÉ

7^{ème} CONFÉRENCE ANNUELLE

2, 3, ET 4 JUIN 2010

UNIVERSITÉ CONCORDIA

MONTRÉAL, QUÉBEC

Le programme de bourses 2009-2010

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire

**Au moins 5 bourses d'au
moins 500\$ chacune
destinées à des étudiants
ayant des incapacités au
postsecondaire¹**



Pour participer : <http://www.aqeips.qc.ca/>

Votre candidature doit être posée **avant** la date limite :
6 mars 2010



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ÉTUDIANTS AYANT DES INCAPACITÉS AU POSTSECONDAIRE
425, rue Sherbrooke Est, bureau 06, Montréal (Québec) H2L 1J9
514-499-9451 ou SANS FRAIS 1-866-959-9451 ou info@aqeips.qc.ca

¹ Certains conditions s'appliquent. Chaque candidature sera soumise à un jury choisis par l'AQEIPS.

